

COMITÉ RETRAITE/INDEXATION

L'indexation est-elle réglée ?

Plusieurs personnes se sont posé cette question en voyant que la partie de leur rente pour les années comprises entre 1982 et 1999 avait été indexée.

Non, c'est dommage, mais **le dossier n'est pas réglé.**

Alors pourquoi cette indexation ?

Ce n'est pas que le gouvernement ait soudainement trouvé scandaleux de voir les personnes retraitées de la fonction publique s'appauvrir de plus en plus. Non, le gouvernement actuel, comme les autres auparavant, ne pense pas que ce soit un sujet important. Et qui plus est, **ce gouvernement ne veut même pas en entendre parler et encore moins en discuter.**

Cette indexation est tout simplement due à la hausse du coût de la vie. Au cours des trente dernières d'années, le coût de la vie n'a jamais dépassé 3 %. Pour calculer l'indexation de la rente, il faut appliquer la mesure suivante : **IPC - 3 %**. IPC étant l'indice du prix à la consommation (l'inflation).

Lorsque l'IPC ne dépasse pas 3 % nous avons droit à un beau **0 % d'indexation**, car **3 % - 3 % = 0 %**.

Cette année, l'indice du prix à la consommation a grimpé jusqu'à 8%. Il a baissé, mais n'a pas atteint 3%. C'est ce qui nous a donné un peu d'indexation. **Mais pas la pleine indexation, car nous devons toujours faire le calcul d'IPC - 3 %.**

Donc en janvier 2024, 4,4 % - 3 % donnera un gros 1,4 % pour les années entre 1982 et 2000.

La fonction publique est présentement en négociation avec le gouvernement et il n'est aucunement question de l'indexation du régime de pension des personnes retraitées et encore moins des solutions pour que les années entre 1982 et 1999 soient aussi indexées. **Il faut donc s'assurer qu'à la prochaine négo, l'indexation soit l'un des enjeux. Nous avons fait un pas, la CSQ avait accepté que ce soit un enjeu des négociations, mais elle devra convaincre les autres centrales syndicales du front commun.** Pour cela, il faudra faire de la **pression pour que notre dossier soit dans l'actualité**, car ce n'est que de cette façon que nos gouvernements trouvent qu'un sujet a de l'importance.

Alors, soyons prêts à agir si nous voulons obtenir une meilleure indexation de notre régime de retraite.

Premières actions à poser :

Regardez les deux vidéos, portant sur l'indexation, sur le site web de l'AREQ Lanaudière, sous la rubrique Comité Retraite (indexation) :

1^{ère} vidéo : [Indexation : Le gouvernement doit agir!](http://www.youtube.com/watch?v=z1PP5qd1UhE) (www.youtube.com/watch?v=z1PP5qd1UhE)

2^e vidéo : [Vidéo désindexation 2022](https://youtu.be/8QWEfzQS16U) (<https://youtu.be/8QWEfzQS16U>)

Une 3^e vidéo, sur le rôle important que jouent les retraité(e)s dans la société, est disponible [ICI](#) ou en tapant le lien suivant dans votre navigateur :

<https://youtu.be/RDjdbcd5Cu0>

Partagez-les avec votre famille, vos amis, et sur les réseaux sociaux. Alors quand nous ferons des actions, les gens connaîtront les raisons de nos actions et ils pourront nous appuyer.

Thérèse Chaput et Louise Lavergne